

Organisation d'évènements

STRUCTURER POUR MIEUX AVANCER !



QUI ? Enseignants, chercheurs, étudiants et tout autre personnel de l'EUR HEALTHY souhaitant organiser un évènement

QUOI ? Demande d'organisation d'un évènement dans le cadre de partenariats, d'activités pédagogiques, d'activités de recherche ou en lien avec les BDE

COMMENT ? En remplissant le formulaire du projet événementiel soumise à la validation de la direction

QUAND ? Dès la **phase d'initiation** de votre projet événementiel (hors délai conventions). Les demandes avec des délais trop courts (inférieur à un mois) ne seront pas acceptées

1 FORMULER LA DEMANDE

Le demandeur doit renseigner le formulaire de demande du projet événementiel via le lien <https://glpi.univ-cotedazur.fr/plugins/formcreator/front/formdisplay.php?id=231> pour validation par la direction de l'EUR HEALTHY.



VALIDATION DE LA DIRECTION 2



Le directeur de l'EUR HEALTHY examine la demande sur la base du formulaire de demande transmis. En cas d'accord, le demandeur est informé. et la demande est transmise campus pour étude de faisabilité et prise en charge.

3 VALIDATION DU CAMPUS

Après validation par la direction, le demandeur doit compléter et transmettre à la référente du campus, Madame Amélie LEZE sur l'adresse amelie.leze@univ-cotedazur.fr, les formulaires suivants :

- Formulaire de déclaration d'évènement ([lien Annexe A](#))
- Formulaire logistique ([lien Annexe B](#))
- **Pour les évènements organisés par les étudiants :** ([Annexe C](#)).

Le campus procédera ensuite à l'étude de la faisabilité technique et logistique, ainsi que de la disponibilité des ressources nécessaires.



ENTRETIEN AVEC LE CAMPUS 4



La référente du campus convoque le demandeur à un entretien afin de faire le point sur les circonstances de l'évènement ainsi que sur ses besoins spécifiques éventuels. Le campus prend en charge la mise en place la coordination et l'organisation logistique selon les besoins du responsable de l'évènement.

5 BILAN DE L'ÉVENEMENT

À l'issue de l'évènement, le demandeur est tenu de rédiger un bilan selon le modèle qui lui sera communiqué par la suite.

